

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	15^{ème}
Nom de site	BIR HAKEIM	Numéro	750292
Adresse du site	18, avenue de Suffren	Hauteur	R+10 (34 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Hôtel
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts. Un autre opérateur présent sur le site BT (0°, 120° et 280°).		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	09/04/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	24/02/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+2 mois)	24/04/2020

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 20°, 135° et 280°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 3,40 m	Tilts (degrés)	5° à 10°
Estimation	20° < 2V/m ; 135° < 5V/m ; 280° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 12 (37 m)
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	38 m

Conformité du dossier

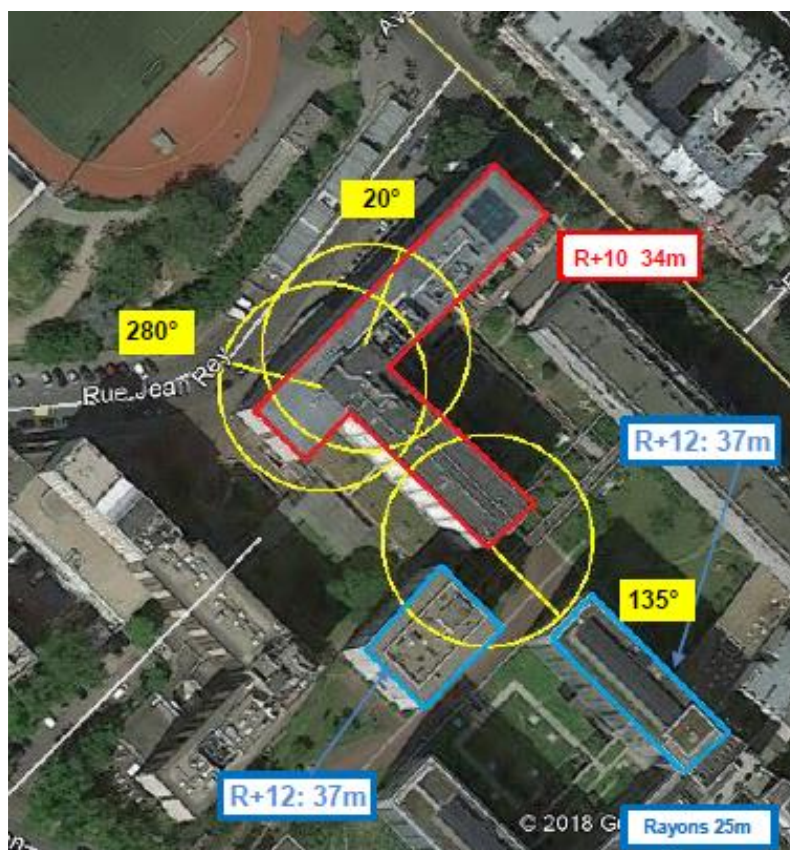
Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



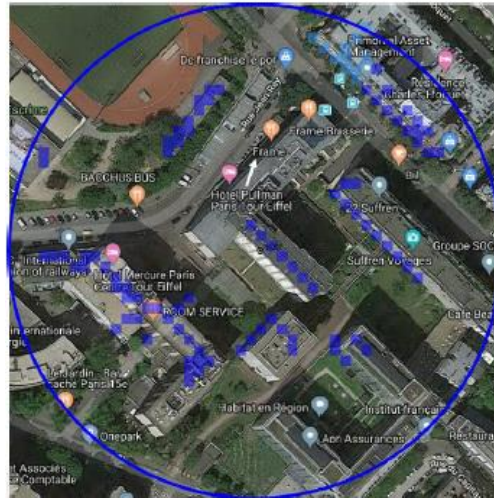
AUCUN ETABLISSEMENT PARTICULIER DANS UN RAYON DE 100 M AUTOUR DES ANTENNES

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

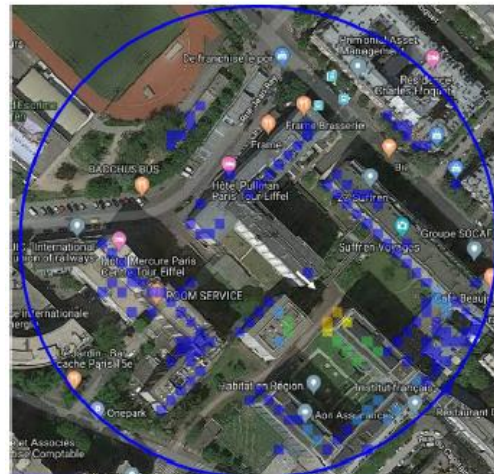


Simulation et conformité au seuil de la Charte

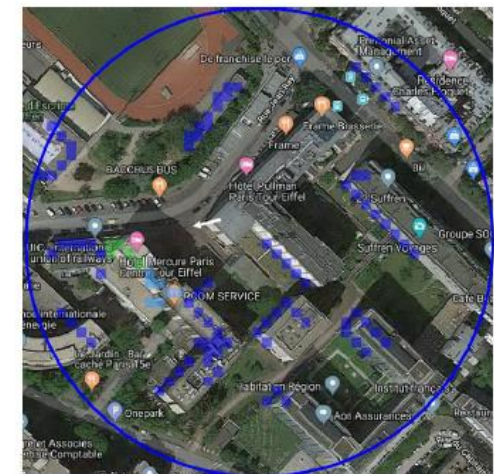
Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 20°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 1 et 2 V/m. La hauteur correspondante est de 27 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 135°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 38 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 280°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 37 m.



	Azimut 20°	Azimut 135°	Azimut 280°
Niveau maximal	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 2 V/m et 3 V/m
Hauteur	27 m	38 m	37 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 20°



AZIMUT 135°



AZIMUT 280°

